



COMPTES RENDUS DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2014

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2013

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu du Comité Syndical qui s'est tenu le 16 décembre 2013 à Bayet.

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 7 octobre 2010

Décision 1/12112013 du 12 novembre 2013: Autorisation de signature d'un avenant n°2 de prorogation de 2 mois (jusqu'au 28.02.2014) du marché AO 11/2009-1 de fourniture de pneumatiques.

Décision 1/09122013 du 9 décembre 2013 : Autorisation de signature d'un avenant n° 1 pour ajouter un prix au BPU du marché 2013 PA 01 de fourniture de vêtements à haute visibilité – réceptacles des vêtements sales – montant de 10,15 € H.T. par mois.

Décision 1/10122013 du 10 décembre 2013: Autorisation de signature d'un avenant n° 2 au marché AO 11101 – Lot n° 4 – assurance des véhicules à moteur risques annexes pour un montant de 1 703,02 € H.T. au titre des nouveaux véhicules assurés.

Décision 1/19112013 du 19 décembre 2013: Autorisation de signature d'un prêt de 600 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France découpé en 2 enveloppes (350 000 € au titre du Budget Syndical et 250 000 € au titre du Budget Annexe Collecte Sélective) – taux variable : euribor 3 mois + 1,6% - Durée 7 ans – frais de dossier 600 € - possibilité de passage à taux fixe à chaque échéance trimestrielle sans frais.

III – PREVENTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE COMPOSTEURS

Question présentée par M. B DEVOUCOUX – Vice-Président

M. DEVOUCOUX expose au Comité que dans le cadre de son programme de prévention des déchets, le SICTOM s'est engagé sur une action importante de distribution de composteurs individuels et collectifs afin de diminuer la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles. Ces composteurs sont vendus à des tarifs réduits par rapport au prix d'achat payé par le SICTOM. Afin de compenser en partie cette aide, des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général de l'Allier et de l'ADEME.

Après en avoir délibéré – et à l'unanimité - le Comité Syndical autorise le Président à solliciter toutes les aides existantes en la matière et à signer tous les documents y afférents.

IV – PREVENTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES

Question présentée par M. B DEVOUCOUX – Vice-Président

M. DEVOUCOUX expose également que dans le cadre des actions de prévention des déchets et de communication, le SICTOM met en place gratuitement des animations, des représentations de théâtre sur les sujets de la prévention des déchets et du tri et des visites de l'éco site de Bayet à destination des écoles du territoire du SUD ALLIER.

Afin d'aider les collectivités dans ce type d'actions, le Conseil Général de l'Allier octroi des aides.

Après en avoir délibéré – et à l'unanimité - le Comité Syndical autorise le Président à solliciter toutes les aides existantes en la matière et à signer tous les documents y afférents.

V – PREVENTION DES DECHETS – DEMANDE DE SUBVENTIONS SUR DES EXPERIMENTATIONS

Question présentée par M. B DEVOUCOUX – Vice-Président

M. DEVOUCOUX expose enfin que le cadre de son programme de prévention des déchets, le SICTOM doit engager 36 actions sur 5 années visant à réduire la production des déchets de 7% sur l'aire du SUD ALLIER. Parmi ces actions, deux de plus grande ampleur ont été envisagées et verraient le jour au cours de l'année 2014.

La première consiste - sur 3 Communes rurales volontaires (St Sornin, Treban et Voussac) - d'équiper l'ensemble de la population, des administrations, des commerces, des artisans, des écoles, etc. de tous les moyens existants à ce jour afin de favoriser le tri et la réduction des déchets. Ainsi, tous les habitants seront dotés de bacs de collecte sélective individuels, de composteurs ; une densification des colonnes à verre, à textiles, à piles ... sera opérée ; les

cimetières seront équipés de bacs de tri des végétaux et terreau afin de les composter ; des réunions et animations de sensibilisation et de communication seront organisées de façon à promouvoir l'éco-exemplarité, le réemploi, la réparation, les achats pauvres en déchets....

Cette expérimentation qui se déroulera sur un période de 12 à 18 mois sera précédée d'une campagne de pesées des déchets collectés sur ces trois Communes et de leur caractérisation. Ces opérations seront ensuite renouvelées tout au long de l'expérimentation et à son issue afin de constater la baisse des tonnages de déchets et la modification de la composition du contenu des ordures ménagères résiduelles.

La seconde expérimentation consiste à faire appel à toutes les Communes volontaires pour mettre en place un tri des végétaux et terreau dans les cimetières afin de diminuer de façon très importante l'incinération de ces matières.

L'idée de ces deux programmes est de vérifier la faisabilité de telles actions sur un territoire comme celui du SICTOM SUD ALLIER, de vérifier si les coûts engendrés par eux peuvent être compensés par les économies de traitement des déchets et envisager dans ce cas, une généralisation à l'échelle des 136 Communes du SICTOM.

Dans la mesure où, même si elles s'inscrivent dans le cadre du PLP pour lequel le SICTOM perçoit des financements de l'ADEME, il s'agit de démarches expérimentales et de démonstration de faisabilité, l'ADEME - et peut-être le Conseil Général de l'Allier - accepteraient de les financer sur des lignes spécifiques de subventions.

Après en avoir délibéré – et à l'unanimité - le Comité Syndical autorise le Président à solliciter toutes les aides existantes en la matière et à signer tous les documents y afférents.

VI – FINANCES – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Question présentée par M. René GETENET – Premier Vice-Président

Conformément aux articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat sur les orientations du budget de l'exercice doit avoir lieu au sein du Comité Syndical dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

MM. GETENET et VALERO présentent donc les éléments constitutifs de ce débat.

1- Le contexte de préparation et d'élaboration du Budget Primitif 2014.

Comme les années antérieures, l'élaboration du Budget Primitif 2014 du SICTOM SUD ALLIER devra tenir compte d'éléments de contexte extérieur et d'éléments internes à la vie de l'Etablissement.

- Le contexte économique et financier national et international sera bien sur déterminant en particulier compte tenu de la volatilité du prix du pétrole et des matières premières qui influent à la fois sur les coûts (prix du gasoil) et sur les recettes du service (prix de reprises des matières à recycler).

- Les décisions de l'Etat et de la Justice en matière de gestion de la problématique des emprunts structurés logés au sein de la S.F.I.L. – banque ayant pris la suite de DEXIA crédit Local – feront peser de grands risques sur les finances du Syndicat.
- L'environnement réglementaire et fiscal 2014 est profondément touché par les décisions de l'Etat en matière de fiscalité (TVA et TGAP voire de l'écotaxe) mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2014 et issues de la Loi de finances pour 2014.
- La poursuite de l'extension de la collecte sélective au porte à porte pour quelques 10 000 habitants supplémentaires entrainera de nouvelles dépenses (prévues et anticipées), tout comme les partenariats fixés progressivement avec les autres acteurs départementaux des déchets ainsi la poursuite ou non des discussions autour de la création d'une structure départementale de traitement des déchets après les élections municipales de ce printemps.
- Les résultats budgétaires de l'exercice 2013 seront globalement positifs et légèrement supérieurs à ceux de 2012, compte tenu de dépenses de fonctionnement bien maîtrisées et des recettes de fonctionnement légèrement au-dessus du niveau de ce qui était prévu. Ainsi, un excédent global d'environ 1,3 M€ devrait être constaté lors de l'adoption du Compte Administratif 2013. Cette situation souligne d'une part l'attention de chaque instant portée à l'optimisation et à la rationalisation des dépenses et prépare d'autre part les capacités d'autofinancement des investissements à venir.

2 – Les orientations budgétaires 2014.

A- L'équilibre général du budget

Comme en 2013, cet équilibre sera réalisé autour de trois axes forts :

- ☞ Ne pas augmenter le niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (stabilisé depuis 2009) afin d'assurer la poursuite de la période de lissage des taux dans les meilleures conditions possibles. Pour rappel, ce lissage débuté en 2011 s'achèvera cette année ;
- ☞ Poursuivre une politique volontariste de désendettement de l'Etablissement. Le programme d'équipement tiendra compte de la volonté de désendetter fortement l'Etablissement. Ainsi, les emprunts qui seront réalisés en 2014 devront représenter – comme en 2012 et 2013 – au maximum 50% du capital remboursé au cours de l'exercice, soit un plafond global de 1,1M€. Pour information, en 2013, le désendettement net du SICTOM se sera élevé à 1,654 M€ tout en intégrant 600 000 € d'emprunts nouveaux contractés au cours de l'exercice ;

☞ Dégager un autofinancement maximal afin d'assurer un niveau d'investissement significatif qui permette de poursuivre la politique de renouvellement du matériel qui doit garantir une maîtrise des frais de fonctionnement et d'entretien. Pour ce faire – et comme depuis 2012 – une proportion importante des excédents cumulés sera utilisée.

B – La section de fonctionnement

↳ Les recettes de fonctionnement.

- **Le montant global de TEOM perçu**, compte tenu de la volonté de stabiliser son montant unitaire, ne devrait évoluer que de +/- 0,3 % compte tenu d'un gain de 408 habitants sur le territoire syndical. Pour rappel, **les montants moyens appelés par habitant** et par an en fonction des zones de service, devraient donc être comme depuis 2009 de :

ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €

les autres recettes de fonctionnement devraient avoir des évolutions divergentes.

- **La redevance d'utilisation de l'ouvrage** (RUO) versée par LUCANE devrait continuer à croître significativement compte tenu d'une nouvelle baisse attendue des tonnages incinérés, conséquence directe de la poursuite de l'extension de la collecte sélective au porte à porte et des actions de prévention des déchets (dans le cadre du PLP) ainsi que de la faiblesse de l'activité économique et de la consommation. Pour information le montant de la RUO 2013 s'est élevé à 1 266 620,96 € contre 1 231 233,09 € en 2012 soit une progression de 35 387,87 €).

- **Une nouvelle redevance versée par LUCANE** sera inscrite au Budget Annexe Location Usine correspondant à la renégociation du contrat de DSP qui a abouti courant novembre 2013 avec VEOLA. Cette redevance qui sera rétroactive au 1^{er} janvier 2013 permettra au SICTOM de percevoir une recette basée sur chaque tonne d'ordures ménagères extérieures, de déchets industriels et de DASRI entrant sur le site.

- **Les subventions** devraient augmenter en ce qui concerne les aides de l'ADEME dans le cadre des nouvelles actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'année 3 du Plan Local de Prévention des déchets et continuer également à croître du côté d'ECO-EMBALLAGES compte tenu de la poursuite des effets du barème E et de l'augmentation des tonnages triés.

- **Les ventes de matières** devraient, selon toute vraisemblance, se stabiliser cette année après une très forte progression en 2013 à 690 k€ (contre 482 k€ en 2012) compte tenu de la renégociation au cours de l'année dernière des contrats de reprise des matières valorisables (ferrailles, batteries, etc.) qui s'était montrée très favorable au SICTOM.

- Les recettes issues des **redevances issues des professionnels** devraient évoluer favorablement compte-tenu de la politique de contrôles renforcés des facturations des professionnels à l'entrée des déchetteries.

↳ Les dépenses de fonctionnement.

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement devraient être les suivantes :

En ce qui concerne la masse salariale : elle devrait évoluer d'environ 2% par rapport à 2013 dans la mesure où malgré l'absence de mesure d'ordre général de revalorisation salariale annoncée à ce jour pour la fonction publique,

- a. le nombre d'agent du SICTOM a évolué en 2013 du fait du recrutement de 5 personnes en contrats d'avenir, ce qui produira ses effets en année pleine en 2014,
- b. une nouvelle hausse des cotisations retraites entrera en application
- c. et il sera impératif de pourvoir au remplacement d'agents en longue maladie dont le salaire est toujours pris en charge par le SICTOM mais en partie compensé par notre assureur (mécanicien garage) ainsi que d'envisager le renforcement de certains services en difficulté compte tenu de l'accroissement de la charge de travail suite au développement des nouveaux services offerts aux usagers.
- Toutefois ces dépenses seront fortement atténuées d'une part par le versement d'une aide de l'Etat représentant 75% du coût des emplois d'avenir et d'autre part, par les économies attendues en cours d'année suite à des départs en retraite d'agents en congés longue maladie ou de longue durée qui avaient dû être remplacés par anticipation. Le poste des remplacements devrait quant lui se stabiliser au niveau de celui constaté en 2012 et 2013.
- En ce qui concerne les charges à caractère général :**
- d. Globalement ce poste devrait subir une très forte augmentation. Les effets des hausses de la TGAP - qui passe de 4 € à 4,08 € par tonne de déchets incinérée à l'UVEOM de Bayet et de 15 à 19€ par tonne de déchets enfouie sur le site du Guègue - et de la TVA - qui passe de 7 à 10% sur les prestations de traitement des déchets et de 19,6 à 20% pour les autres achats et prestations de services - devraient - **à activité constante entre 2013 et 2014** - engendrer un surcoût supérieur à 131 000 € au titre du Budget Principal !
- De la même façon, une modification des modalités de récupération de la TVA sur les achats de gasoil réalisés sur le budget annexe Collecte Sélective (mise en œuvre d'un plafonnement de 80% de l'assiette récupérable) engendrera un surcoût - à consommation constante - de plus de 6 000 € sur ce budget, ce qui est supérieur à l'économie escomptée par l'assujettissement à la TVA du budget annexe Location Usine décidé lors du Comité Syndical du 14 octobre dernier !
- Hors effets de la fiscalité,
- e. le poste carburant devrait à nouveau évoluer compte tenu d'une part de l'augmentation du kilométrage parcouru avec l'extension du service de collecte sélective au porte à porte et d'un nombre de rotations toujours élevé du service des déchetteries malgré des mesures d'optimisation des rotations (ex : achat de bennes de déchetteries de 40 m³), et d'autre part de la volatilité du coût du carburant (les estimations budgétaires seront faites sur un prix moyen du litre de 1,40 € TTC (contre 1,32 € TTC constaté en moyenne en 2013 et une dépense totale de 892 k€).
- f. Le poste lié au traitement des déchets de déchetteries aurait pu se stabiliser au niveau de 2011 et 2012 qui ont été des années record en matière de fréquentation. Toutefois quelques économies sont envisagées suite à la mise en place de nouvelles REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) - en particuliers en ce qui concerne les déchets toxiques qui seront directement pris en charge dans les déchetteries faisant économiser au SICTOM les frais de traitement (environ 10 000 €), ainsi que les partenariats fixés - en particulier celui concernant le traitement des pelouses par méthanisation avec un coût de traitement nul. De la même façon, l'expérimentation qui va être engagée pour la prise en charge des déchets des cimetières avec les Communes volontaires pourrait à terme engendrer des économies importantes d'incinération.
- Par ailleurs, il conviendra peut être d'envisager la mise en place de nouveaux équipements dans les déchetteries afin d'isoler le bois pouvant servir de combustible de chauffage afin de limiter les coûts de traitement de ce matériau.
- g. La rémunération versée à LUCANE, au titre de l'incinération des ordures ménagères produites par le SICTOM, aurait dû évoluer à la baisse compte tenu des anticipations de baisses de tonnages incinérés et malgré les indices de révision des prix en hausse attendue de 2,5%.

h. Les prestations de service liées à la collecte sélective (coût du tri au centre Echallier) devraient évoluer à la hausse compte tenu de la poursuite de l'extension de la collecte sélective au porte à porte sur les Communautés de Communes Bocage Sud et Varennes-Forterre.

En ce qui concerne les charges financières :

Elles devraient augmenter de près de 14% (soit 171 000 €) à 1,395 M€ du fait exclusivement des emprunts structurés indexés sur la parité EUR/CHF (voir infra).

Toutefois, comme décidé lors du Comité Syndical du 14 octobre 2013, le paiement des intérêts de ces deux emprunts donnera lieu à la mise en place du même mécanisme qu'en décembre 2013 : paiement du seul Taux d'Intérêt Légal à la banque et provisionnement dans les comptes du SICTOM de la différence entre ce taux et le taux contractuel, afin de forcer celle-ci à revenir à la table des négociations et d'être cohérent avec ce qui est demandé devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

En ce qui concerne les autres charges:

Un crédit de 37 000 € sera inscrit afin de financer l'audit de la délégation de service public de l'UVEOM qui a été confié au cabinet GIRUS.

C – La section d'investissement

Le programme d'équipement de l'exercice 2014 devrait s'articuler autour de cinq axes principaux. Il sera adapté lors de l'élaboration budgétaire finale afin de tenir compte du plafond d'emprunt déterminé plus haut :

La poursuite du programme de renouvellement et de remise à niveau des équipements

Ce programme est destiné à renouveler certains matériels arrivés à des âges et des degrés d'usure élevés et qui engendrent des surcoûts de fonctionnement importants.

↳ Ainsi, le programme de renouvellement du parc de camions sera poursuivi. Il devrait comprendre l'acquisition de 5 unités dont une d'occasion en camion de secours : une benne Translift pour l'extension de la collecte sélective, 1 benne à ordures ménagères, un 8X4 destiné au service des déchetteries et une benne à chargement latéral type OMB. Une benne d'occasion destinée soit à la collecte des déchets industriels soit à la collecte sélective au porte à porte pourrait également être acquise.

↳ Un nouveau crédit de 200 000 € à 300 000 € en complément de celui de 300 000 € de 2013 non consommé sera inscrit pour poursuivre les travaux de remise à niveau progressive du parc de déchetteries débuté en 2011.

Les mises aux normes et renouvellements obligatoires

↳ L'Autorisation de Programme afin de construire un quai de transfert des déchets recyclables sur le site de Bayet sera maintenue mise en attente dans la perspective d'une éventuelle solution beaucoup moins onéreuse qui pourrait naître avec une installation sur la base aérienne de Varennes-sur-Allier.

↳ Un crédit provisionnel afin de poursuivre le programme de réhabilitation réglementaire de la décharge de Gannat sera également inscrit.

↳ Un crédit provisionnel pourra être inscrit afin d'envisager la modernisation de la piste de lavage des poids lourds du SICTOM.

- ↳ Sur le Budget Annexe Location Usine, les crédits nécessaires au démontage de l'ancien aérocondenseur de l'UVEOM devront être prévus. Le démontage se fera en très étroite collaboration avec LUCANE afin d'éviter tout risque sur l'usine. Ce programme sera toutefois très largement financé par la revente de la ferraille de cet équipement.
- ↳ Sur ce même budget, en compte tenu des discussions avec VEOLIA, l'agrandissement de la plate-forme à mâchefers sera engagée.

- **Une étude destinée à préparer certaines évolutions indispensables dans le fonctionnement du SICTOM**

- ↳ Une provision d'un montant de 10 000 € H.T. sera inscrite dans le cadre du partenariat avec VVA dans le cas où un complément d'étude serait nécessaire pour l'adaptation de la déchetterie de Charmeil.
- ↳ Un crédit de 20 000 € sera prévu afin de faire évoluer le matériel informatique, en particulier le serveur informatique dans le cadre du passage à la dématérialisation des flux avec la trésorerie.

- **Les équipements nécessaires à la mise en œuvre du Plan Local de Prévention**

- ↳ 2 000 composteurs individuels et collectifs seront à nouveau acquis cette année ainsi que le matériel destiné à réaliser d'une part l'expérimentation de la collecte des déchets verts des cimetières pour des Communes volontaires et d'autre part l'expérimentation de collectes sélectives optimales sur trois Communes du SICTOM (avec dotation en bacs jaunes individuels, composteurs dans le plus grand nombre d'habitations possible, densification des colonnes à verre, des bacs à piles...).

- ↳ L'acquisition d'environ 5 000 bacs destinés à l'extension de la collecte sélective au porte à porte sera prévue.

Cet important programme d'équipement sera principalement financé grâce aux marges de manœuvre dégagées par le SICTOM à partir des excédents antérieurs et des capacités d'autofinancement de l'exercice 2014.

Le solde sera financé par recours à l'emprunt dont le montant ne devra pas dépasser la moitié du désendettement de l'exercice courant comme indiqué supra.

ANNEXE AU DOB 2014 - Éléments statistiques complémentaires d'information

A - EVOLUTION DE LA POPULATION DU TERRITOIRE SYNDICAL

Communautés	Nombre de communes	Population totale	Population de maison de retraite	Collecte au porte à porte			Conteneurs
				1 fois /sem	2 fois /sem	3 fois /sem	
BOCAGE SUD	12	5 219	291	4 191	0	0	1 028
DONJON VAL LIBRE	1	301	0	0	0	0	301
GANNAT	16	12 856	215	7 015	0	5 816	25
MONTAGNE BOURBONNAISE	15	6 822	56	709	1 249	0	4 864
PAYS DE LAPALISSE	14	8 636	232	1 140	0	2 681	4 815
PAYS SAINT POURCINOIS	27	15 916	405	9 875	1 850	3 985	206
SIOULE COLLETES ET BOUBLE	17	5 139	300	3 088	1 424	0	627
VARENNES FORTERRE	13	9 171	282	3 231	606	3 670	1 664
VICHY VAL D'ALLIER	20	29 479	79	14 580	10 563	3 727	609
MONTMARIAULT	1	470	0	470	0	0	0
TOTAL	136	94 009	1 860	44 299	15 692	19 879	14 139

2013						
Communautés	Population totale	Population de maison de retraite	Collecte au porte à porte			Conteneurs
			1 fois /sem	2 fois /sem	3 fois /sem	
BOCAGE SUD	5 179	294	4 187	0	0	992
DONJON VAL LIBRE	302	0	0	0	0	302
GANNAT	12 799	215	6 931	0	5 843	25
MONTAGNE BOURBONNAISE	6 804	56	715	1 237	0	4 852
PAYS DE LAPALISSE	8 632	235	1 137	0	2 693	4 802
PAYS SAINT POURCINOIS	15 971	395	9 878	1 852	4 034	207
SIOULE COLLETES ET BOUBLE	5 100	318	3 070	1 406	0	624
VARENNES FORTERRE	9 248	284	3 214	602	3 758	1 674
VICHY VAL D'ALLIER	29 095	79	14 394	10 370	3 722	609
MONTMARIAULT	471	0	471	0	0	0
TOTAL	93 601	1 876	43 997	15 467	20 050	14 087

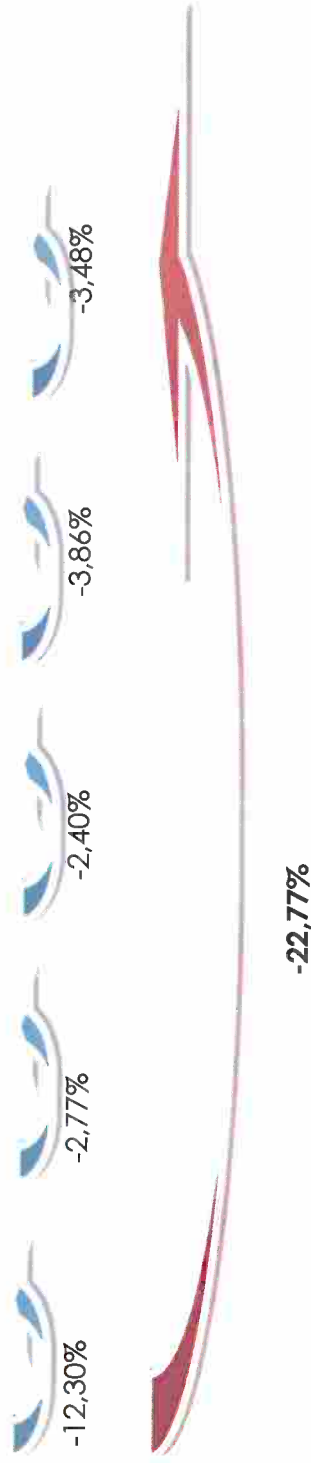
B - MONTANT MOYEN ANNUEL DE T.E.O.M. PAR HABITANT

2014					2013					2012					
ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €	124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €	124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €	124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €

2011					2010					2009					
ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
124,45 €	129,32 €	130,93 €	112,19 €	124,72 €	129,59 €	131,20 €	112,70 €	124,86 €	129,73 €	131,34 €	112,84 €	124,86 €	129,73 €	131,34 €	112,84 €

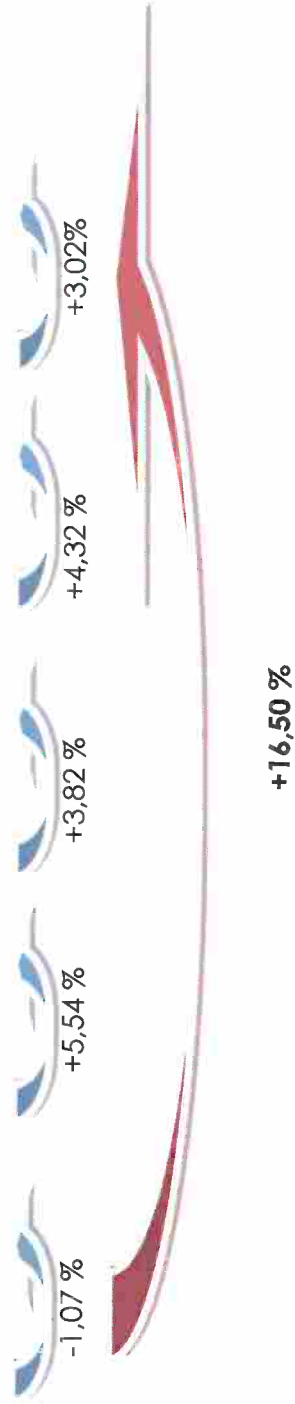
C - EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES INCINEREES EN PROVENANCE DU SICTOM SUD ALLIER

2008	2009	2010	2011	2012	2013
38 482 t	33 748 t	32 814 t	32 027 t	30 792 t	29 719,90 t



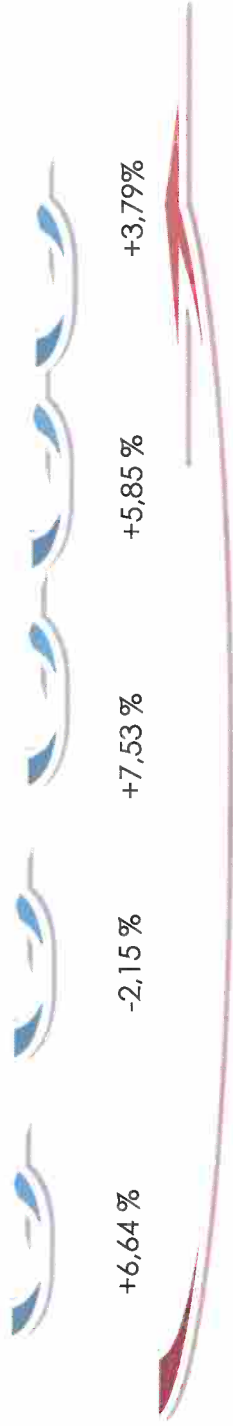
D - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA TONNE D'ORDURES MENAGERES INCINEREES (en € HT au 01/01 de l'année)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
104,37 €	103,25 €	108,97 €	113,14 €	118,03 €	121,59 €



E - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA RV VERSEE PAR LUCANE (en € HT/tonne au 01/01 de l'année)

2008	2009	2010	2011	2012	2013
13,11 €	13,98 €	13,68 €	14,71 €	15,57 €	16,16 €



+ 23,26 %

F - EVOLUTION DE LA RUO VERSEE PAR LUCANE

2008	2009	2010	2011	2012	2013
992 647,04 €	1 109 250,00 €	1 164 150,00 €	1 190 283,02 €	1 231 200,00 €	1 266 620,96 €



+ 27,60 %

G - EVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES MENAGERS COLLECTES AU PORTE A PORTE



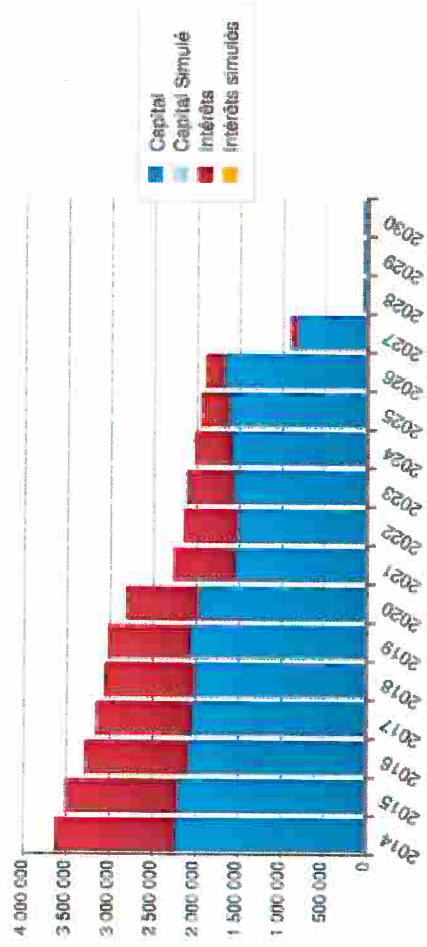
+ 16,92 %



+221,09 %

H - PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Flux de remboursement



I - REPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE D'EMPRUNTS AU 01/01/2013

Type	2012		2013		2014	
	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours
Taux Fixe	16 715 380 €	61,63 %	19 699 566 €	63,16%	15 287 003 €	62,82%
Taux Variable	0 €	0	0 €	0	0	0
Barrière hors zone EUR	139 283 €	0,51 %	118 228 €	0,45%	96 344 €	0,40%
Produits de Pente	3 570 296 €	13,16 %	3 246 506 €	12,28%	2 906 526 €	11,94%
Produits de Change	6 695 205 €	24,69 %	6 375 945 €	24,11%	6 045 511 €	24,84%
TOTAL	27 120 163 €	100%	26 440 244 €	100%	24 335 384 €	100%



-10,27% soit - 2 784 779 €

Le Président remercie les services du SICTOM pour le lourd travail accompli et souligne que le budget qui sera présenté lors de la séance du Comité Syndical du 3 mars prochain sera bien évidemment destiné à répondre de la façon la plus fine aux besoins des usagers de l'Etablissement.

Le Comité donne ensuite acte au Président de la tenue du débat sur les orientations budgétaires eu titre de 2014.

Avant de lever la séance, Le Président donne la parole à M. VALERO qui informe les élus des Communes membres des Communautés de Communes Varennes-Forrière, Bocage Sud et le Donjon Val Libre qu'un courriel vient de leur être adressé aux fins de communication des listings de leurs habitants pour préparer l'extension de la collecte sélective au porte à porte à partir de début septembre 2014.

M. GEIENET quant à lui rappelle à l'Assemblée que la semaine fédérale de cyclotourisme se déroulera du 3 au 10 août prochain et qu'il y est attendu environ 14 000 personnes. Il signale que de gros besoins en logement des cyclotouristes existent encore et qu'il souhaiterait que les élus des Communes relaient cette information auprès de leurs concitoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 19h25.

Le Président,

Pierre COURTADON. *

